



Harcèlement au travail

Par Manona

Bonjour,

Je me permets de vous demander de l'aide.

Je suis en CDI dans l'entreprise où je suis, et depuis plusieurs années ils m'ont chargé en terme de travail (au final je faisais le travail de plusieurs salariés); j'ai alerté à plusieurs reprises que ce n'était plus possible, malgré ça ils ont continué sans entendre mes propos ; ma santé a commencé à se dégrader, j'ai été arrêtée plusieurs mois en 2024, j'ai voulu tenter une reprise de travail ensuite ; comme ça se passait mal, j'ai dû me remettre en arrêt à l'été 2025 car ma santé se dégradait de nouveau ; j'ai reçu un email malveillant alors que j'étais en arrêt ; ; j'ai vu plein de médecins pour retrouver ma santé et c'est toujours en cours mes suivis.

pouvez-vous me dire si cela correspond à du harcèlement.

Est-il possible d'avoir votre analyse ?

Je vous remercie par avance de votre réponse si cela est possible.

Par Isadore

Bonjour,

Qu'a dit le médecin du travail ?

Qu'appellez-vous un "email malveillant" ?

Par Manona

Bonjour,

Le médecin du travail m'a précisé qu'il fallait que je reste en arrêt de travail, le temps de stabiliser mes soucis de santé en lien avec ce que je vivais au travail et ensuite de revenir le revoir, mais sachant qu'ils font des actes pendant mes arrêts de travail, ma santé ne se stabilise pas complètement.

Courriel reçu pendant mon arrêt avec des contradictions sur la charge de travail, sur ma santé et reproches divers sur ma personne.

Merci pour votre analyse.

Par hideo

Bonjour,

Les arrêts maladie ont-ils été reconnus par la CPAM comme AT ou MP ??

Confiez-vous à un bon médecin et un bon spsy, afin de pouvoir vous soigner correctement avec un traitement suivi par votre médecin traitant et un spsy

Il faut démontrer que tout ceci est dû à vos conditions de travail et à l'attitude de votre employeur, pour pouvoir monter un dossier solide de harcèlement moral

Quels sont les termes du message malveillant et d'où provient-il ?

Cordialement

Par Manona

Bonsoir,
oui j'ai été déclarée en burn out professionnel avec ALD
La CPAM me règle mes IJ directement.

oui je suis bien suivie (médecin traitant, psychiatre, et j'ai fait séances EMDR pour apaiser mes angoisses car je tremblais des mains et corps en souffrance) ; j'ai un traitement mis en place par mon médecin traitant. j'ai des courrier des médecins qui m'ont reçus confirmant les faits.

ce courriel a été fait par mon responsable d'agence et une autre responsable, je ne sais même pas si le PDG est au courant, lequel n'est que de la délation envers ma personne, que des mensonges, des attaques de plus pendant mon arrêt (c'est interdit il me semble), et ne supporte pas de le lire tellement c'est immonde.

Cordialement,

Par hideo

Bonsoir,
ce courriel a été fait par mon responsable d'agence et une autre responsable, je ne sais même pas si le PDG est au courant, lequel n'est que de la délation envers ma personne, que des mensonges, des attaques de plus pendant mon arrêt (c'est interdit il me semble), et ne supporte pas de le lire tellement c'est immonde.

C'est un document important ,surtout bien le conserver .
Vos arrêts maladie ont bien été reconnus et en plus acceptés en ALD.
Tout ceci constitue la base essentielle pour constituer un dossier d'harcèlement moral de la part votre employeur .
Parfaitement recevable devant le CPH.

Tels que décrits les faites sont graves et les preuves incontestables
Vous pouvez bien entendu vous défendre seule devant le CPH ,mais franchement ,vu votre cas ,je ne vous le conseille pas .
Prenez contact avec un syndicat qui accepterait de vous défendre moyennant une adhésion d'une année minimum ,ce serait le moins coûteux pour vous .
Ou alors ,si vous avez droit à l'AJ (aide juridictionnelle) prendre un avocat spécialiste droit du travail .
Dans une affaire comme la vôtre ,il faut monter un dossier harcèlement moral ayant entraînée des arrêts successifs de travail pour burn out et une reconnaissance d' ALD par la CPAM.

Cordialement